

# Convention de partenariat entre la ville d'Allennes-les-Marais et l'UFCV

## Entre les soussignés :

D'une part :

L'UFCV - 234, rue St Hubert- B.P. 87 - 59830 BOUVINES,

Représentée par Madame LAPIERRE Julie – Responsable d'activité BAFA-D

Et

D'autre part :

La ville d'Allennes les Marais - Rue du Commandant Cousteau 59251 Allennes-les-Marais

Représentée par Madame VANDAELE Carine, Maire de la commune.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

L'UFCV (Union française des centres de vacances et de loisirs) est une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire à but non lucratif, agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public. Elle a été fondée en 1907, l'UFCV est une association agissant dans le champ de l'éducation populaire. Elle défend des valeurs de pluralisme, de laïcité et de reconnaissance de la personne et de ses droits fondamentaux. Elle travaille à proposer des actions innovantes dans le domaine des loisirs et dans le champ social. Elle est reconnue d'utilité publique, agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public.

L'UFCV se structure en un réseau de près de 800 adhérents individuels et personnes morales, de 6000 bénévoles, volontaires et personnes en service civique et 1300 salariés permanents.

L'UFCV intervient principalement dans les secteurs :

- Formations BAFA-BAFD
- Animation territoriale et séjours de vacances
- Vacances adaptées organisées
- Formation professionnelle et insertion sociale et professionnelle
- Vie Associative et dispositifs d'engagement (service civique)

# Convention de partenariat entre la ville d'Allennes-les-Marais et l'UFCV

## Ses valeurs :

L'UFCV défend différentes valeurs, notamment :

- Vers une société de l'engagement
- Vers une société solidaire
- Vers une société éducative
- Vers une transition écologique

## Le Projet Educatif de l'UFCV

L'UFCV est convaincu que la construction d'une société respectueuse de tous passe par des expériences de vie qui conjuguent épanouissement personnel et vie collective. Nous sommes aussi conscients d'un contexte social où l'individualisme et la compétition conduisent au repli et à la fragilisation des plus faibles. L'UFCV propose un projet laïc, humaniste et ambitieux reposant sur la considération de l'autre et sur la valorisation des lieux d'accueil et de séjours de vacances et de loisirs :

- Favoriser l'engagement dans le cadre de projets individuels et collectifs : nos valeurs sont celles d'une éducation partagée entre les différents acteurs.
- Promouvoir la personne, lui reconnaître des compétences, des particularités, une intégrité : nous souhaitons transmettre une image positive et valorisante de la jeunesse.
- Lutter contre toutes formes d'exclusion : être un acteur éducatif, en étant vigilant en permanence aux questions de tolérance, de solidarité, et en agissant contre les sentiments de méfiance et d'insécurité.

## Article 1 : Objet de la convention

Elle a pour but de mettre en place un partenariat de qualité pour répondre aux besoins du territoire de la ville d'Allennes-les-Marais pour accompagner les jeunes dans leur projet individuel et permettre à l'UFCV de répondre à son projet éducatif.

Elle comporte l'organisation de session BAFA-D sur la commune, la mise à disposition de salles.

Le partenariat se base sur un prêt de salle à titre gracieux pour les futurs stages de l'année 2026.

# Convention de partenariat entre la ville d'Allennes-les-Marais et l'UFCV

## **Article 2 : Engagements de l'UFCV**

L'UFCV s'engage à organiser en 2026, des sessions de formation BAFA ET BAFD en externat sur la commune d'Allennes-les-Marais.

Les sessions ne sont pas exclusivement réservées aux jeunes de la commune, elles sont ouvertes aux candidats extérieurs.

L'UFCV s'engage à faire le ménage des salles suite à l'utilisation avec les moyens qui sont à sa disposition.

L'UFCV s'engage à faire remettre le mobilier et les salles dans le même état que le premier jour. L'équipe de formation s'engage à prévenir si détérioration ou problèmes quelconques survient dans les locaux de son fait ou non pendant le stage.

L'UFCV s'engage à mettre à disposition l'ensemble du matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement de la formation. L'UFCV s'engage à mettre à disposition un directeur de formation (BAFD ou équivalence) et un formateur (BAFA minimum ou équivalence), il y aura un formateur supplémentaire à partir de 20 candidats et par tranche de 10. L'équipe est formée pour assurer le bon déroulement de la session.

**Formation Générale BAFA - Salle Bérandère (annexe de la salle Léo Lagrange) - Du 14/02/2026 au 21/02/2026**

## **Article 3 : Engagements de la commune d'Allennes-les-Marais**

La ville d'Allennes-les-Marais, s'engage à mettre à disposition à titre gracieux de l'UFCV pour la durée de chaque formation BAFA, des locaux fermant à clé nécessaires au bon fonctionnement du stage :

- 1 grande salle pouvant contenir 20 personnes assises
- 1 bureau pour l'équipe de formation
- Sanitaires en nombre suffisant
- 1 espace extérieur

Les stages se dérouleront au sein des salles pouvant accueillir le nombre maximum de stagiaires. En cas d'indisponibilités, la ville s'engage à faire la recherche d'autres locaux adaptés.

La ville d'Allennes-les-Marais s'engage à organiser la demi-pension dans ses locaux (réservation des repas, gestion des espaces de restauration). En contrepartie, elle facturera à l'UFCV la somme de 3,42 € TTC par repas adulte.

La ville d'Allennes-les-Marais s'engage à mettre à disposition une pièce pour le stockage (10 jours avant et après le stage) pour effectuer la livraison et le retour du matériel pédagogique.

La commune s'engage à afficher si demande UFCV, les publicités des prochains stages ou événements sur les formations BAFA-D organisées sur le territoire.

La ville et/ou l'organisme se réservent le droit de mettre fin au partenariat à la suite du premier stage si les modalités de stage ne sont pas conformes à leurs attentes.

# Convention de partenariat entre la ville d'Allennes-les-Marais et l'UFCV

## **Article 4 : Assurances et formalités**

La Mairie d'Allennes-les-Marais déclare que les locaux sont couverts par une police d'assurance adaptée aux risques selon les exigences légales et répondent aux obligations réglementaires. La Mairie d'Allennes-les-Marais certifie répondre aux exigences en matière de sécurité incendie.

L'UFCV se charge de fournir le matériel pédagogique habituellement utilisé en stage et de souscrire les assurances utiles. Pour chaque session BAFA-D un état des lieux d'entrée et de sortie sera mis en place.

## **Article 5 : Obligations Administratives**

L'UFCV s'engage à déclarer la session auprès de la Direction Régionale Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale de LILLE, à fournir les dossiers d'inscription, un kit de communication, la lettre de convocation et l'attestation de fin de session.

La Municipalité d'Allennes-les-Marais s'engage :

- à communiquer sur les sessions ci-dessus auprès des jeunes de la commune.
- à informer le plus régulièrement possible l'UFCV de l'évolution des inscrits sur chaque session afin d'adapter le nombre d'inscriptions sur l'extérieur.

Si 2 semaines avant la session, l'effectif minimum de 13 n'est pas atteint, l'UFCV contactera la Municipalité d'Allennes-les-Marais pour étudier ensemble les conditions du maintien ou de l'annulation de la session.

## **Article 6 : Organisation d'inscription**

L'UFCV envoie à la collectivité un kit de communication, ainsi que des dossiers d'inscriptions.

Chaque stagiaire doit renvoyer à l'UFCV les éléments suivants version papier ou numérique

- Dossier d'inscription UFCV (complètement rempli)
- Photo d'identité
- Le paiement de la session soit par chèque soit en espèces.
- Numéro jeunesse et sport (Inscription sur le site jeunes.gouv.fr)
- Pour les jeunes ayant une prise en charge, il faut que l'encart PEC soit remplie et un paiement de la moitié du reste à charge

Il faut renvoyer les éléments ci dessus :

Adresse postale : UFCV - 234 Rue Saint Hubert 59830 Bouvines

Adresse mail : bafahautsdefrance@ufcv.fr

L'UFCV procède alors à l'inscription s'il reste de la place.

Chaque session étant limité en nombre de place, il est préférable d'anticiper l'inscription

# Convention de partenariat entre la ville d'Allennes-les-Marais et l'UFCV

## **Article 6 : Organisation d'inscription (suite)**

Contact UFCV :

Madame LORTHIOIR Juliette - Assistante administrative BAFA - juliette.lorthioir@ufcv.fr - volet administratif

Monsieur DEVOS Aymeric - Coordinateur régionale BAFA-D - aymeric.devos@ufcv.fr - volet technique et pédagogique

Les convocations sont envoyées aux candidats 10 jours avant le début de la formation.

Pendant le stage, chaque candidats ayant une prise en charge remplit une feuille d'émargement individuel.

## **Article 7 : Services complémentaires**

L'entretien et le ménage des salles de travail et lieux communs sont effectués par le personnel de la Mairie d'Allennes-les-Marais au moins deux fois durant la session BAFA-D.

L'UFCV fournit à chaque candidat l'essentiel de l'animateur, d'une valeur de 15 €.

Le matériel et les produits d'entretien en nombre suffisant seront mis à disposition par la Mairie d'Allennes-les-Marais pour l'entretien des salles après une activité liée à la session.

Les lieux de stockage et conditions d'évacuation des ordures seront clairement énoncés à l'équipe de formation.

L'entretien des sanitaires sera effectué le plus régulièrement possible par le personnel de la Mairie d'Allennes-les-Marais. (Au moins 2 fois)

Les locaux sont livrés propres le 1er jour de la formation. L'équipe pédagogique sera vigilante à remettre les salles en état le dernier jour sans nettoyage et à vérifier chaque jour la bonne fermeture des espaces prêtés. En cas de difficultés, elle pourra joindre un contact déterminés par la collectivité d'Allennes-les-Marais

# Convention de partenariat entre la ville d'Allennes-les-Marais et l'UFCV

**Article 8 : Prix des sessions**

| Formation               | Mode d'hébergement | Lieu                | Tarifs* | Pour les stagiaires de la commune d'Allennes-les-Marais |
|-------------------------|--------------------|---------------------|---------|---------------------------------------------------------|
| Formation générale BAFA | Externat           | Allennes-les-Marais | 405€    | 305€                                                    |
| Formation générale BAFA | Demi-pension       | Allennes-les-Marais | 470€    | 370€                                                    |

\*Tarifs publics

Fait à Bouvines le 21/11/2025  
 Pour l'UFCV  
 Madame LAPIERRE Julie -  
 Responsable d'activité BAFA BAFD

Fait à Allennes-les-Marais le    /    /2025

